



ANNEXE 4-2 – CONSEIL ACADÉMIQUE

Scrutin du 24 mars 2020

LISTE DE CANDIDATURES AU CONSEIL ACADÉMIQUE

LISTE DE CANDIDATS

(Joindre impérativement la déclaration individuelle de candidature de chaque candidat)

La date limite de dépôt des listes de candidature est fixée au 11 mars à 12 heures 00 (ces date et heure sont impératives, aucune modification de liste ne sera possible ensuite)

COLLÈGE B : AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS, OU ÉQUIVALENT
--

Sièges à pourvoir : 18

Intitulé de la liste :

.....

Liste présentée/soutenue par (1) (2) :

.....
.....
.....
.....
.....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel

Civilité	NOM usuel et Prénom	ÉTABLISSEMENT
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12



- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18

La liste doit être obligatoirement composée de dix-huit candidats et présenter alternativement : un candidat de l'UB, un candidat de l'UFC, et un candidat d'un établissement membre, dans un ordre indifférent ; et un candidat de chaque sexe.

Fait à
Le,

Signature du représentant de la liste

Coordonnées du délégué de la liste (nom, prénom, tél, courriel) :

.....
.....
.....

(1) (2) Rayer, le cas échéant, la mention inutile - Mention facultative -

En cas de soutien affiché par la liste, joindre les justificatifs.